

# C'est aujourd'hui que Résistance républicaine traîne au tribunal le rappeur Nick Conrad !

écrit par Christine Tasin | 14 mai 2021



On se souvient que le rappeur plein de haine pour les Blancs et la France, qui voulait tuer nos bébés et nous crucifier avait rencontré des juges d'une mansuétude incroyable, puisqu'ils l'avaient condamné à seulement 5000 euros d'amende AVEC SURSIS pour ces paroles effroyables :

*« Je rentre dans des crèches, je tue des bébés blancs, attrapez-les vite et pendez leurs parents, écartelez-les pour passer le temps, divertir les enfants noirs de tout âge petits et grands. Fouettez-les fort, faites-le franchement, que ça*

***pue la mort que ça pisse le sang. »***

Les juges ont considéré que Nick Conrad, avec son QI digne de celui d'Einstein avait fait du second, voire du 3ème degré...

<https://resistancerepublicaine.com/2019/03/20/juges-indignes-pendez-les-blancs-5000-euros-avec-sursis-pour-le-rappeur-conrad/>

Imaginez qu'un islamophobe patenté comme votre servante ait eu l'idée saugrenue, pour dénoncer le terrorisme islamique, de dire la même chose à propos de bébés musulmans... alors là apologie du terrorisme, incitation à la haine, dangereuse raciste, fasciste etc. Et de la prison ferme pour de longs mois voire années.

**Nick Conrad qui a dû se bidonner comme pas deux à l'annonce du verdict a tout compris. Parce qu'il n'est pas blanc, qu'il est fils d'un Camerounais, il a tous les droits. Alors il s'est dépêché de récidiver, avec une autre clip intitulé « Doux pays » (bigre ! il manierait aussi l'ironie ? Quel homme ! ) aux paroles et images empreintes de douceur, de poésie, de « vivre ensemble » : « j'ai brûlé la France », « je vais baiser la France jusqu'à l'agonie », *Cet hexagone, j'l'enc\*le sa grand-mère* », « *J'vais poser une bombe sous son Panthéon* », « *Que dit l'autre con de Charles Trenet / N'a jamais été doux, le pays* » et les images sont claires et fortes : il y étrangle une Blanche...**

**Le Parquet a refusé de déposer plainte... Affaire classée !**

<https://resistancerepublicaine.com/2019/10/14/le-parquet-renonce-a-poursuivre-nick-conrad-seule-resistance-republicaine-le-trainera-au-tribunal/>

**Résistance républicaine s'est donc portée partie civile, ce qui nous coûte quelques milliers d'euros pour les honoraires**

de Maître Pichon et la caution qu'il a fallu déposer... Les Licra, LDH, Mrap et autres CCIF ont bien compris la combine, eux. Ils se contentent de signaler au procureur... qui dépose plainte. A partir de là les associations n'ont plus besoin de se porter partie civile, plus besoin de déposer caution (que vous perdez si vous ne gagnez pas) et vous vous portez simplement partie civile en réclamant condamnation et indemnités pour vous au titre du (prétendu) préjudice subi...

<https://resistancerepublicaine.com/2019/05/19/rr-se-constitue-partie-civile-contre-nick-conrad-qui-etrangle-une-blanche-baise-et-brule-la-france/>

Voici l'analyse de l'affaire par Maître Pichon qui va donc plaider cet après-midi au Tribunal de Grande Instance de Paris, à la 17ème Chambre, aux côtés de Maître Jérôme Triomphe qui plaidera lui pour l'AGIF qui a pu se porter partie civile également grâce à notre plainte déposée à temps. L'AGrif ne pensait pas que le procureur classerait l'affaire et n'avait pas jugé au départ utile de déposer dossier, caution eltc. certaine que le procureur instruirait l'affaire. Et quand il a annoncé le classement il aurait été trop tard pour ré-ouvrir le dossier si RR n'avait pas pris la précaution de le faire dans les délais.

<https://resistancerepublicaine.com/2019/11/20/maitre-pichon-le-parquet-refuse-de-poursuivre-nick-conrad-cest-resistance-republicaine-qui-va-le-faire/>

.

*Si vous souhaitez participer aux frais de cette affaire où Résistance républicaine défend l'honneur de la France et des Blancs, merci d'avance pour votre aide.*

<https://resistancerepublicaine.com/don/>

Vous pouvez aussi envoyer un chèque à l'ordre de Résistance républicaine à Résistance républicaine 101 avenue du Général

Leclerc, 75685 Paris cedex 14